

Questions orales

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est parce que les intéressés, les gouvernements de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, le SITBA et l'industrie forestière m'ont demandé de le faire.

M. Langdon: Eh bien, en voilà une ministre du Commerce extérieur! Elle devrait se regarder un peu dans la glace. Elle a des responsabilités à prendre elle aussi.

LA POSITION DU CANADA

Mr. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Est-ce que la ministre rejette sur les provinces, les syndicats et l'industrie la responsabilité de la bévée dont elle reconnaît maintenant l'inaïté?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne pense pas que le député comprenne la gravité de la situation dans laquelle se trouvent le Canada et l'industrie forestière quand il pose cette question. Nous avons profité de la démarche offerte par la procédure des droits compensateurs, afin d'arrêter le tic-tac et de régler hors de cour. C'est prévu dans la procédure. Malheureusement cela n'a pas réussi, même si le droit qui a été imposé est très proche de ce que nous avons proposé. Ce qui m'étonne, c'est que si le député avait lu la décision qui a été rendue sur cette question des subventions, il serait aussi renversé que nous.

M. Langdon: Monsieur le Président, il en faut du culot pour dire que nous ne comprenons pas la gravité de la situation, quand c'est le gouvernement qui nous y a placés par son incompétence.

LA RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Est-ce que la ministre ne va pas prendre au nom du gouvernement la responsabilité de la décision qu'elle a prise elle, qu'elle a elle-même annoncée et dont elle reconnaît l'échec lamentable?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le mot échec est contestable, puisque le droit imposé par la décision préliminaire est de 15 p. 100. Mais pour ce qui est des responsabilités, puis-je rappeler au député que nous avons pris nos responsabilités en cherchant un règlement à l'amiable. Nous avons pris nos responsabilités en combattant cette mesure, qui peut avoir des effets sur d'autres industries au Canada.

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION DES ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, c'est à la ministre du Commerce extérieur que je m'adresse. A propos de débiles, on devrait se rappeler qu'il y a quelques semaines à peine, la ministre s'est présentée devant vous son juge, monsieur le Président, et a déclaré: «Je suis innocente. Je n'ai rien fait. Mais j'accepte de purger une peine de 10 ans». Je sais qu'elle n'en revient pas d'avoir été condamnée à 15.

La ministre se rend-elle compte qu'elle-même et le gouvernement du Canada, par leur incompétence, ont établi un régime en vertu duquel les États-Unis, à moins que nous ne les en empêchions, pourront fixer le prix de nos ressources naturelles, comme le bois d'oeuvre, le papier journal, la potasse, le poisson, l'acier et les denrées agricoles?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les députés de ce parti d'opposition, qui formaient le gouvernement précédent, sont extrêmement mal placés pour parler d'incompétence.

M. Berger: Voyez les sondages.

M. Axworthy: Qui a eu gain de cause en 1983? Les États-Unis ne nous ont pas imposé de tarif en 1983.

M. Berger: Voyez un peu ce que disent les Canadiens.

LES EXPORTATIONS DE PAPIER JOURNAL À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, la ministre devrait se rendre compte que nous avons exporté l'année dernière vers les États-Unis 7 millions de tonnes de papier journal, d'une valeur de 4,7 milliards de dollars. Cela représente 85 p. 100 de toutes nos exportations de papier journal. La ministre se rend-elle compte qu'en invoquant exactement le même argument relativement au régime de coupe, les Américains, si on les laisse faire, pourraient maintenant imposer un droit tarifaire de 15 p. 100 sur le papier journal, ce qui coûterait vraisemblablement plus de 700 millions de dollars au secteur visé?

• (1130)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est précisément la raison pour laquelle le gouvernement cherche à signer avec les États-Unis un traité exécutoire et portant sur une longue période, afin de protéger le secteur et les travailleurs Canadiens contre ce genre de harcèlement. C'est ce que j'ai toujours dit. C'est également ce qu'a dit le premier ministre. Voilà ce que le parti d'opposition appuie maintenant.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre du Commerce extérieur. J'aimerais qu'elle précise sa position. La ministre pense-t-elle vraiment que le premier ministre Vander Zalm et les autres personnes qu'elle a nommées sont responsables de cette prétendue solution de compromis qui met en danger la souveraineté du Canada et qui compromet toute la position du Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne comprends pas à quoi fait allusion le député lorsqu'il parle d'une solution de compromis. Il n'y a pas eu d'accord avec les États-Unis sur cette question. C'est pourquoi nous avons une décision préliminaire. Je ne vois pas de quel compromis parle le député.